



RETRAITES

Le 49-3 un aveu de faiblesse

APRÈS AVOIR MÉPRISÉ la majorité de l'opinion publique et les organisations syndicales, ce sont aujourd'hui les parlementaires que le gouvernement méprise.

Une seule réponse s'impose : la mobilisation

Les organisations syndicales de salarié.e.s et de jeunesse (CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires 17, Solidaires Etudiants, UNL) ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre, samedi dernier, en fin d'après-midi, d'utiliser l'article 49-3.

Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote, à l'Assemblée Nationale, le projet de loi portant sur le système de retraites par points.

Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif, aux multiples inconnues.

C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Deux motions de censure sont désormais déposées et imposent au gouvernement de s'expliquer par un discours de politique générale.

Les organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié.e.s, les privé.e.s d'emploi, les étudiant.e.s, les lycéen.ne.s, les retraité.e.s.

Les mobilisations massives très importantes initiées depuis le 5 décembre n'ont pas été entendues par ce gouvernement mais le poussent à la faute. Dans ce cadre nous poursuivons la construction d'une grande journée de grèves et de manifestations nationales le 31 mars 2020 et face à l'urgence de l'annonce du 49-3, nos organisations appellent à des rassemblements :

MARDI 03 MARS 2020

La Rochelle	11 H	Devant la Préfecture (Rue Réaumur)
Saintes	18 h	Palais de Justice pour aller à la Sous-préfecture